



Rapport annuel 2018

Programme Slime

Programme PRO-INFO-PE-01

Table des matières

I. Le déploiement du programme Slime sur les territoires	2
II. Les chiffres clés du dispositif	3
III. Un vivier de donneurs d’alerte à explorer	4
IV. Des visites à domicile sur-mesure	5
V. Des ménages aux profils variés.....	6
VI. Un large panel de solutions à disposition sur les territoires	7
VII. Un coût variable selon les collectivités.....	8
VIII. En Région Réunion, 4789 ménages ont bénéficié d’une visite	8
IX. Coordination et suivi du programme Slime.....	10
1. Animation du réseau des collectivités.....	10
2. Outillage des collectivités déjà engagées.....	10
2.1. Une formation dédiée aux chargés de visite	10
2.2. Développement d’un outil de suivi et gestion du dispositif.....	10
3. Rapport annuel d’activité	11
4. Déploiement du Slime auprès d’autres collectivités	11
5. Prolongation du Slime sur la 4e période CEE	11
5.1. Un arrêté pour l’année 2018.....	11
5.2. Prolongation du Slime pour la période 2019 – 2020	11

I. Le déploiement du programme Slime sur les territoires

En 2019, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) estime à **5,6 millions le nombre de ménages en situation de précarité énergétique**. Le programme Slime (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) vise précisément à massifier le repérage de ces ménages, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :

- l'organisation de la chaîne de détection
- un diagnostic sociotechnique systématique, à travers une visite à domicile
- l'orientation des ménages vers des solutions durables

Les dispositifs locaux Slime sont des **systèmes territorialisés** de visites à domicile, nécessitant une animation pour **mobiliser les partenaires locaux** en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie « précarité énergétique », dans le cadre du programme PRO-INFO-PE-01 coordonné par le CLER.

Depuis son lancement en 2013, **48 dispositifs ont été déployés dans toute la France**.

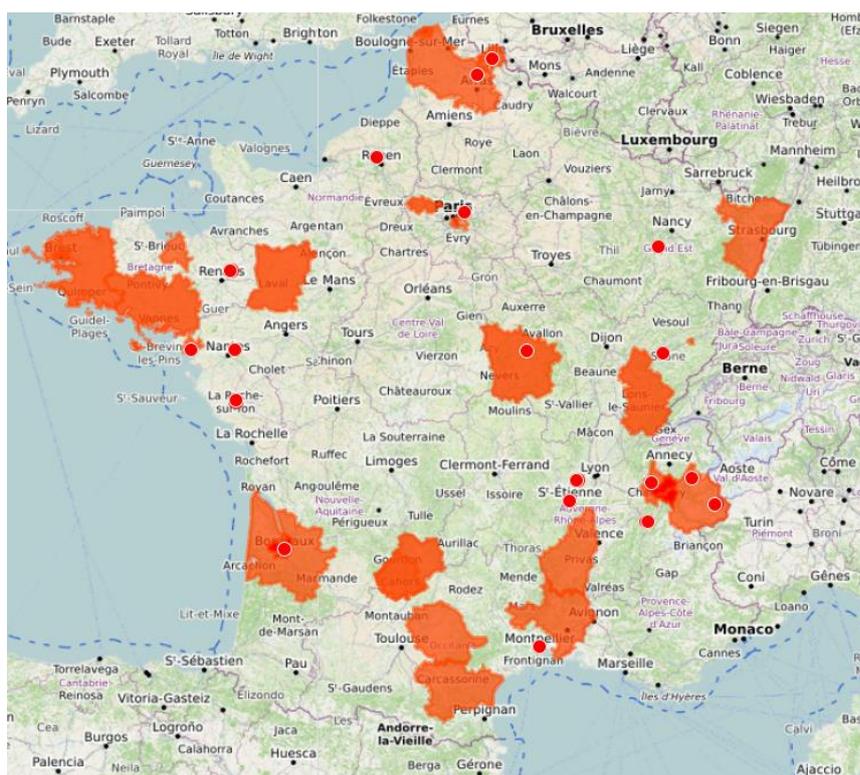


Figure 1 : Carte des Slime 2013 – 2018

En 2018, **34 collectivités locales** pilotent un Slime :

- 11 Conseils départementaux : Aude, Bas-Rhin, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Savoie
- 1 Conseil régional : La Réunion
- 3 Communautés d'agglomération : Valence Romans Agglo, CARENE, Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 3 Communautés de communes : Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Pays de Colombey et Sud Toulousain
- 1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise
- 4 CCAS : Grenoble, Montpellier, Valenciennes, Malaunay
- 3 Métropoles : Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Métropole Européenne de Lille
- 1 Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy
- 3 communes : Montfermeil, Besançon, La Roche sur Yon
- 2 Syndicats : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV), Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN)
- 1 Établissement public territorial : Grand Orly Seine Bièvre

II. Les chiffres clés du dispositif

En 2018, les territoires Slime :

- représentent 5,1 millions de ménages, soit **17% de la population nationale**,
- ont accompagné **10 600 ménages en précarité énergétique**, soit **1,5%** de leur population locale, vers une solution de sortie de leur situation,
- ont investi plus de **6,2 millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi généré **777 GWh cumac** en certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique ».

Compte tenu du **poids du dispositif de la Région Réunion** dans le programme national et de ses spécificités territoriales (climat tropical, poids des factures d'eau, accompagnement...), une distinction est opérée avec les résultats métropolitains.

En métropole, 3079 ménages ont reçu une visite à domicile. Ces ménages ont tous bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à leur domicile. Ils ont été repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une ou plusieurs solutions locales les aidant à améliorer leur situation.

Les difficultés qu'ils rencontrent face à la gestion de l'énergie et l'accès à un **confort thermique minimal** sont flagrantes :

- près de la moitié des ménages a recours aux aides (44%) pour payer ses factures d'énergie (20% a bénéficié du FSL et 35% a utilisé le chèque énergie),
- les deux tiers se restreignent ou se privent d'énergie (68%),
- 1 ménage sur 3 utilise un chauffage d'appoint.

III. Un vivier de donneurs d'alerte à explorer

Le programme Slime vise à organiser une **chaîne de détection**. Les ménages sont orientés vers le programme Slime par des acteurs qui, de près ou de loin, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont amenés à rencontrer des ménages fragiles, du point de vue de l'énergie. Les **acteurs de terrain directement au contact des ménages** sont les mieux placés pour repérer les situations de précarité énergétique et devenir des donneurs d'alerte.

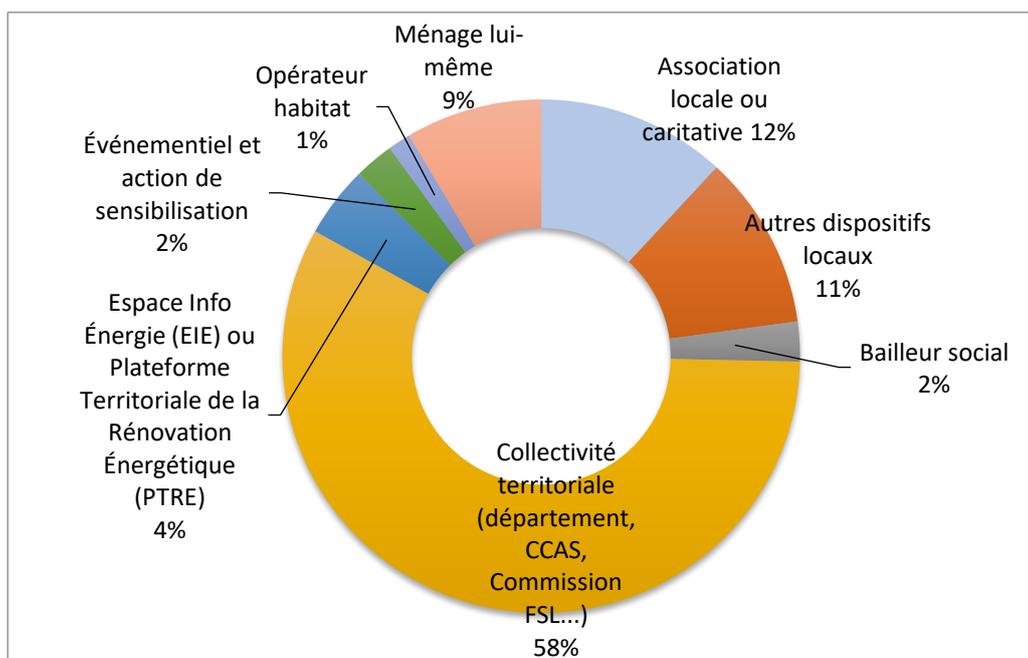


Figure 2 : Méthodes de repérage pour les collectivités métropolitaines

En métropole, **plus de la moitié des donneurs d'alertes sont des collectivités territoriales (58%)**. Cette catégorie très large concerne l'ensemble des services des collectivités, et notamment les services liés à l'action à **l'action sociale** (travailleurs sociaux du département, CCAS, commissions FSL départementales).

Les associations locales ou caritatives (12%) sont également une source importante de repérage. La catégorie « **autres dispositifs locaux** » (11%) regroupe notamment des actions événementielles (stands, permanences, ateliers collectifs) et diverses autres structures (agences immobilières à vocation sociale, guichets uniques de l'énergie...). Viennent ensuite le **ménage lui-même ou le bouche à oreille (9%)**, les espaces conseil énergie FAIRE et PTRE (4%), les bailleurs sociaux (2%), les actions de sensibilisation (2%) ainsi que les opérateurs habitat (1%).

IV. Des visites à domicile sur-mesure

La visite au domicile des ménages repérés, systématique, permet de réaliser un diagnostic sociotechnique. Cette étape représente environ **la moitié du financement du Slime**. Les objectifs sont multiples :

- améliorer le confort des ménages en installant des équipements d'économies d'énergie,
- qualifier la situation sociale et financière du ménage,
- vérifier l'adéquation des abonnements eau, électricité, gaz,
- qualifier le bâti (moisissures, mauvaise isolation...),
- orienter le ménage vers une ou plusieurs solution(s) pour sortir de la précarité énergétique.

Intervenant seul ou en binôme, les chargés de visite ont un rôle essentiel dans le programme. Ce sont en général des agents de la collectivité lorsque l'activité est réalisée en interne des associations locales, ou des binômes composés de collectivités et de partenaires externes. Les profils sont complémentaires, par l'approche (sociale et énergie) ou par le statut (salarié en insertion accompagné par un travailleur social par exemple). Combiner des profils différents au sein d'un binôme permet de fluidifier l'intervention, notamment par un partage clair des tâches.

En métropole, la majorité des chargés de visite ont des **profils qualifiés** tels que les conseillers énergie, les opérateurs habitat, ou encore les métiers du social. On observe que de plus en plus de collectivités font le choix de pérenniser ces postes ou de faire appel à des profils plus expérimentés plutôt que de recourir à des profils peu expérimentés qui nécessitent un important effort de formation.

En métropole, plus de **15 000 petits matériels** permettant de réaliser des économies d'énergie ou de gagner en confort ont été posés. Ce sont principalement des lampes basse consommation, des systèmes hydro-économiques pour douches et robinets et des thermomètres. Ces équipements sont choisis en fonction des besoins du ménage. Il n'existe pas de kit type.

En métropole, ces équipements coûtent en moyenne **48€ par ménage** aux collectivités. Pour plusieurs dispositifs, une part de ces équipements est fournie par des fournisseurs d'énergie.

V. Des ménages aux profils variés

Le programme Slime concerne tous les ménages en précarité énergétique, **quel que soit le statut d'occupation du logement**.

La forte proportion de locataires (44% de logements issus du parc privé et 25% issus du parc social) est liée aux profils des donneurs d'alerte, principalement les travailleurs sociaux, parfois via le FSL, qui sont sollicités pour des aides curatives. Les propriétaires occupants, pour lesquels des solutions durables existent pour rénover leurs logements, sont moins souvent identifiés que les locataires.

Statut d'occupation	Slime Métropole	Type de ménage	Slime Métropole	Date de construction du logement ¹	Slime Métropole
Locataire privé	44%	Couple sans enfant	10%	Avant 1949	40%
Locataire social	25%	Couple avec enfant(s)	24%	Entre 1950 et 1974	28%
Propriétaire occupant	30%	Personne seule	39%	Entre 1975 et 1999	22%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	1%	Famille monoparentale	25%	À partir de 2000	10%

Selon une étude du Commissariat général au développement durable (CGDD)², on constate une évolution globale vers les étiquettes DPE les moins énergivores (A et B) au fur et à mesure de l'instauration de **nouvelles réglementations thermiques** de construction des bâtiments, et notamment depuis la réglementation de 1974 imposant les premiers éléments d'isolation. 68% des logements métropolitains visités dans le cadre du Slime **ont été construits avant 1974, ce sont des logements moins performants**.

¹ Les chargés de visite n'ayant pas toujours accès à cette information, un cinquième des dates de construction n'est pas renseignée.

² France, Commissariat Général au Développement Durable, service des données et études statistiques : Le parc de logements par classe de consommation énergétique, septembre 2020.

VI. Un large panel de solutions à disposition sur les territoires

L'orientation vers **une ou plusieurs solutions** qui permettront au ménage de sortir de la précarité énergétique est l'aboutissement du Slime³.

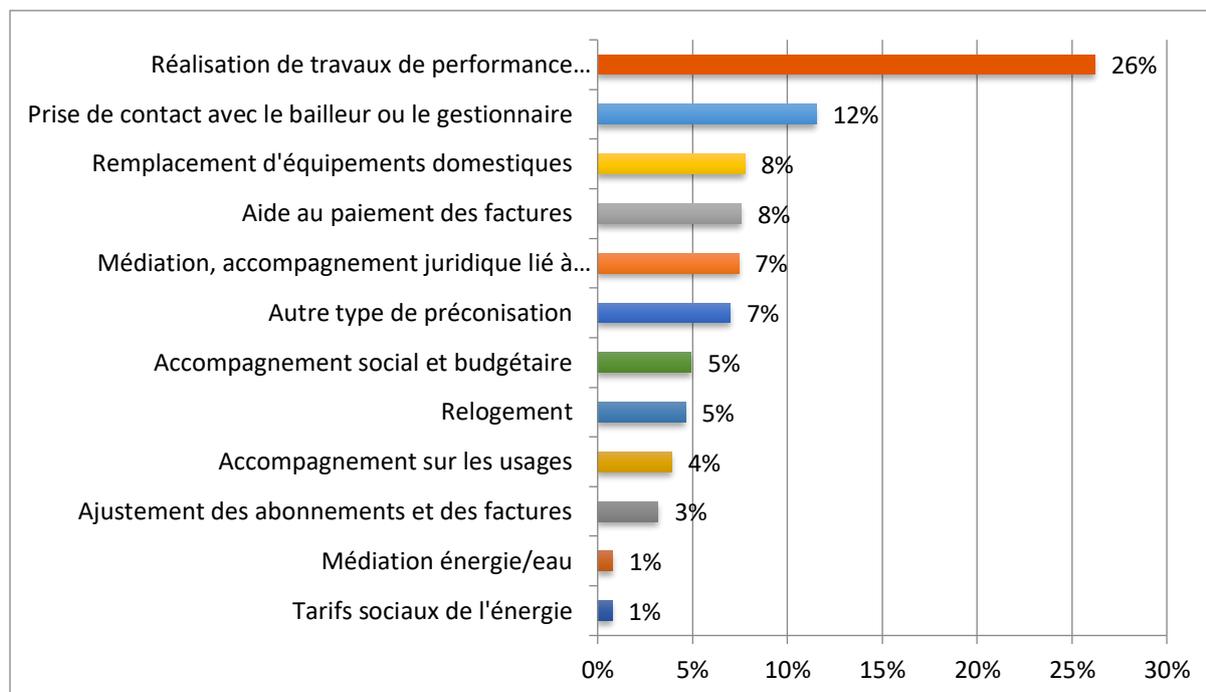


Figure 4 : Orientations des ménages pour les collectivités métropolitaines

En 2018 :

Plus d'un quart des ménages est orienté vers une **solution de réalisation de travaux** de performance énergétique. Pour les propriétaires occupants, c'est près de trois ménages sur quatre.

- Dans 12% des cas, une prise de contact avec le bailleur ou le gestionnaire du logement a lieu suite à la visite.
- Dans 8% des cas le ménage est orienté vers de **nouvelles aides au paiement des factures**.
- 7% des ménages bénéficient d'une médiation ou d'un **accompagnement juridique** lié à l'habitat et 5% sont orientés vers un **accompagnement social et budgétaire**.

³ Le total des orientations proposées dépasse les 100% car les ménages peuvent être orientés vers plusieurs solutions.

VII. Un coût variable selon les collectivités

Le coût moyen d'un Slime en métropole est de **188 603,5 € par an**, soit **640 € par ménage**. Ce coût varie d'un Slime à l'autre, selon les objectifs fixés par la collectivité (1 à 20 ‰ – objectif de ménages accompagnés pour 1000 ménages sur le territoire), le type de territoire, la maturité du dispositif, et le choix des collectivités quant aux ressources allouées (profil des chargés de visites, équipements d'économies d'énergie installés chez les ménages, temps consacré à l'animation ...).

La « maturité » du Slime est une donnée importante. Au cours de l'année de lancement, une collectivité touchera souvent moins de ménages que prévu, rendant le coût par ménage plus élevé. Ses ressources seront principalement allouées aux rencontres avec les acteurs de terrain qui identifieront les ménages pour leur faire connaître le Slime et les sensibiliser à la précarité énergétique.

Par ailleurs, le **coût des visites à domicile** (la moitié du budget de mise en œuvre d'un Slime) est très **variable** d'une collectivité à l'autre (entre 400 et 1100 euros), en partie selon le profil des chargés de visite. Les coûts directs liés aux visites ne sont pas toujours moindres quand celles-ci sont réalisées par des volontaires du service civique ou des personnes en emploi d'avenir. Leurs besoins en formation, suivi et encadrement sont d'autant plus élevés et se répercutent sur les coûts d'animation et de coordination.

VIII. En Région Réunion, 4789 ménages ont bénéficié d'une visite

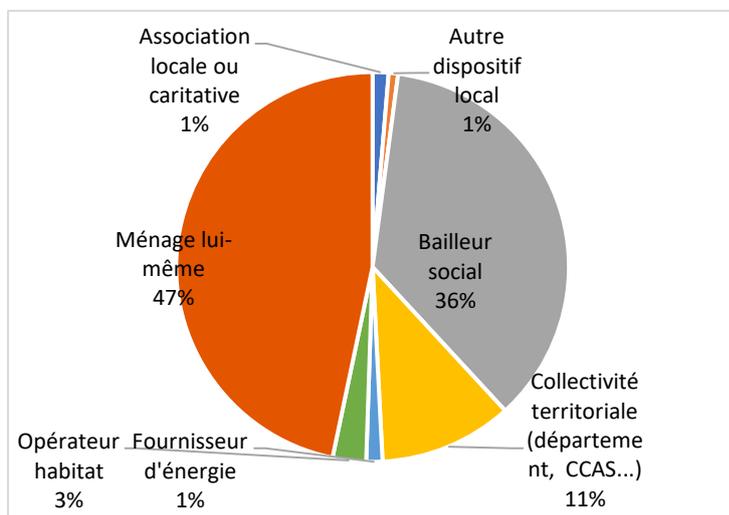


Figure 5 : Méthode de repérage pour la Région

Le Conseil régional de la Réunion pilote un Slime depuis 2014, et représente moins de la moitié des résultats 2018 pour l'ensemble des Slime, soit **4789 ménages**.

Les ménages sont principalement repérés en **sollicitant directement le dispositif** (47%). Le bouche à oreille est particulièrement efficace, car la collectivité propose des solutions complémentaires suite à la visite telle que l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Ils sont également nombreux à entrer dans le dispositif via les **bailleurs sociaux** (36%), ceux-ci étant directement partenaires du Slime.

Statut d'occupation	Slime Réunion	Type de ménage	Slime Réunion	Date de construction du logement	Slime Réunion ⁴
Locataire privé	5%	Couple sans enfant	12%	Avant 1949	0%
Locataire public	47%	Couple avec enfant(s)	27%	Entre 1950 et 1974	3%
Propriétaire occupant	23%	Personne seule	28%	Entre 1975 et 1999	26%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	1%	Famille monoparentale	25%	À partir de 2000	23%

Pour la Région Réunion, les ménages accompagnés en 2018 sont **principalement des locataires publics** (47%) et des **propriétaires occupants** (23%). Ce constat est lié à une forte mobilisation des bailleurs sociaux en tant que donneurs d'alerte.

La majorité des logements occupés ont été construits après 1975, ce qui correspond à la tendance observée pour l'ensemble du parc de la Région (88,4% des logements ont été construits après 1970⁵).

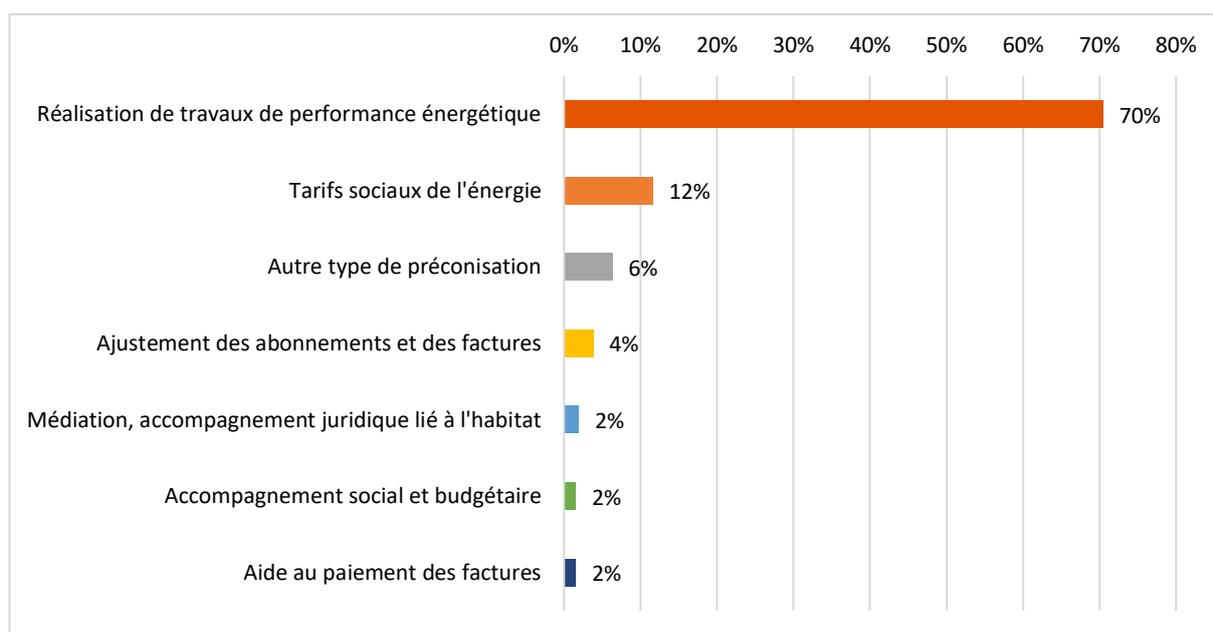


Figure 6 : Orientations des ménages pour la Région Réunion

Plus de deux tiers des ménages sont orientés vers une **solution de travaux de performance énergétique**, et plus précisément vers le dispositif Eco-Solidaire pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

⁴ Dans 48% des cas la date de construction n'est pas renseignée.

⁵ Source : Insee, RP2017.

IX. Coordination et suivi du programme Slime

Comme chaque année depuis 2013, le CLER a lancé **deux appels à candidature en 2018**, avec remise des dossiers de candidatures au plus tard les 31 mars et 30 septembre 2018.

1. Animation du réseau des collectivités

Le lundi 16 avril 2018, le CLER a organisé dans ses locaux **un sixième séminaire annuel destiné aux collectivités pilotant un dispositif Slime** ainsi qu'à leurs partenaires opérationnels. Une trentaine de participants ont été réunis à cet effet. Les principaux temps forts ont porté sur les suites du programme au-delà de 2018 et plus précisément sur la construction d'un plaidoyer et les propositions des nouveaux formats et financements associés.

2. Outillage des collectivités déjà engagées

2.1. Une formation dédiée aux chargés de visite

Le module de formation « **Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique** » est proposé aux futurs chargés de visite par un réseau de formateurs labellisés et présents dans toutes les régions a permis de former plus de 250 stagiaires depuis juin 2014.

2.2. Développement d'un outil de suivi et gestion du dispositif

Le CLER met à disposition des collectivités le **logiciel SoliDiag** depuis le 1^{er} octobre 2017. Il vise notamment :

- la gestion du dispositif au niveau local,
- la planification des visites,
- la saisie, l'édition et l'analyse des données sociotechniques du ménage pendant et après la visite,
- l'analyse des données sociotechniques du ménage permettant le calcul de gains d'énergie (en kWh et en euros) et d'eau (en m₃ et en euros) liés aux équipements installés et aux préconisations formulées pendant la visite,
- l'édition de rapports destinés à la famille et aux partenaires du dispositif après la visite,
- la compilation des données générant des statistiques exploitables au niveau national, notamment par l'Observatoire national de la précarité énergétique,
- l'accompagnement des ménages, à savoir le suivi de leurs consommations, la qualification et le suivi du type de solution proposée,
- le suivi et l'évaluation des dispositifs.

3. Rapport annuel d'activité

Le présent rapport d'activité est le fruit **d'un travail de compilation et d'analyse de données fournies** par les collectivités au CLER. Il donne les résultats quantitatifs de leurs actions.

4. Déploiement du Slime auprès d'autres collectivités

Le CLER anime une journée de travail de **formation-action intitulée « s'approprier le Slime »** à destination des collectivités et leurs partenaires opérationnels pour les aider à construire leur dispositif local. La journée s'articule autour de temps de travail collectifs, individuels et de retours d'expériences.

5. Prolongation du Slime sur la 4e période CEE

5.1. Un arrêté pour l'année 2018

Fin 2017, **le Slime a été prolongé par arrêté pour une durée d'un an**, ce qui permet aux collectivités de valoriser leurs dépenses réalisées en 2018 dans le cadre du Slime. Pour cette période, le CLER a signé une nouvelle convention avec CTR-OFEE permettant de couvrir leurs dépenses à hauteur de 55 à 60% (contre 50 à 55% pour les deux années précédentes).

5.2. Prolongation du Slime pour la période 2019 – 2020

En juin 2018, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a mené **une évaluation du programme Slime** en vue de sa prolongation dans le cadre du dispositif des CEE « précarité énergétique » pour la période 2019 à fin 2020. Les résultats de la phase d'évaluation ont permis de souligner l'intérêt d'un dispositif présentant de **très bons résultats** et ont montré que « les outils mis en place dans le cadre du programme ont porté leurs fruits dans la lutte contre la précarité énergétique ». Cette évaluation a abouti à la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2020.